



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services bancaires

Question écrite n° 34194

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations des usagers de banques en raison de l'augmentation notoire des tarifs bancaires pratiqués par les établissements. En effet, soucieuses de compenser des pertes enregistrées sur certains de leurs marchés, les banques françaises ont choisi ces dernières années de développer leur activité de service de détail. Dans cette optique, elles ont décidé de taxer la plupart des opérations quotidiennes de leurs clients, et de réaliser dans le même temps un certain nombre d'investissements. Or, aujourd'hui, au regard de l'inflation galopante constatée de ces pratiques tarifaires, les usagers s'interrogent sur la pertinence de la stratégie des établissements bancaires : ces derniers disposeraient actuellement d'un appareil commercial des plus coûteux d'Europe du fait d'un trop grand nombre d'agences implantées dans les centres-villes, et investiraient dans des innovations technologiques et informatiques dont la rentabilité resterait à démontrer. Les consommateurs estiment ainsi « faire les frais » d'une politique commerciale non adaptée. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement pourrait prendre des dispositions pour inciter les banques à revoir leur stratégie de manière à ne pas pénaliser injustement leur clientèle.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34194

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1324

Question retirée le : 2 mars 2004 (Retrait pour cause de question identique)